

INCENDIE DE LA TESTE

Un arrêté pour interdire la circulation dans la forêt

Le maire a signé l'arrêté municipal hier matin. Le massif forestier est jugé encore trop dangereux après l'incendie

Hier matin, Patrick Davet, maire LR de La Teste-de-Buch, a signé un arrêté municipal restreignant la circulation dans le massif forestier de la commune, ravagé en juillet dernier par un immense incendie. En effet, ce dernier est encore jugé trop dangereux pour permettre une libre circulation des gens : des arbres fragilisés ou brûlés par les flammes peuvent tomber au moindre coup de vent (et même sans vent), puis il reste encore des points chauds, des endroits où le feu couve sous le sol, où le sous-sol n'est pas encore assez refroidi.

Le feu est déclaré officiellement « éteint » par la préfecture depuis jeudi soir. « Mais le

terme “éteint” est un peu binaire pour coller à la réalité de ces immenses incendies », nous avouait vendredi le commandant des pompiers Laurent Dellac.

« Je préfère être prudent et éviter des accidents en interdisant le massif », expliquait hier Patrick Davet. Toutefois, certains pourront tout de même pénétrer dans la forêt : les pompiers, la Défense de la forêt française contre les incendies (DFCI), les propriétaires, les forestiers, l'Office national des forêts (ONF), et même les chasseurs, « mais uniquement pour nourrir les animaux, pas pour chasser ».

David Patsouris



« Je préfère être prudent et éviter des accidents », expliquait hier Patrick Davet. FRANCK PERROGON / « SUD OUEST »